

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHATENOIS

Séance du 03 mars 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BLANCHET, maire

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 09

Votants : 11

Absents : 0

Exclus : 00

Date d'affichage :

08/03/2022

Date de convocation :

24/02/2022

Présents : Ph. BLANCHET, D. STEFANUTTI, Ch. PELISSIER, H LALLEMENT, J-C RABOUILLE, J MARTIN, A MENETRIER D YERLY, A PORTERET,

Non présent (s) :

P CHAPPOT (Procuration à J MARTIN), R BERNASCONI, (Procuration à A MENETRIER)

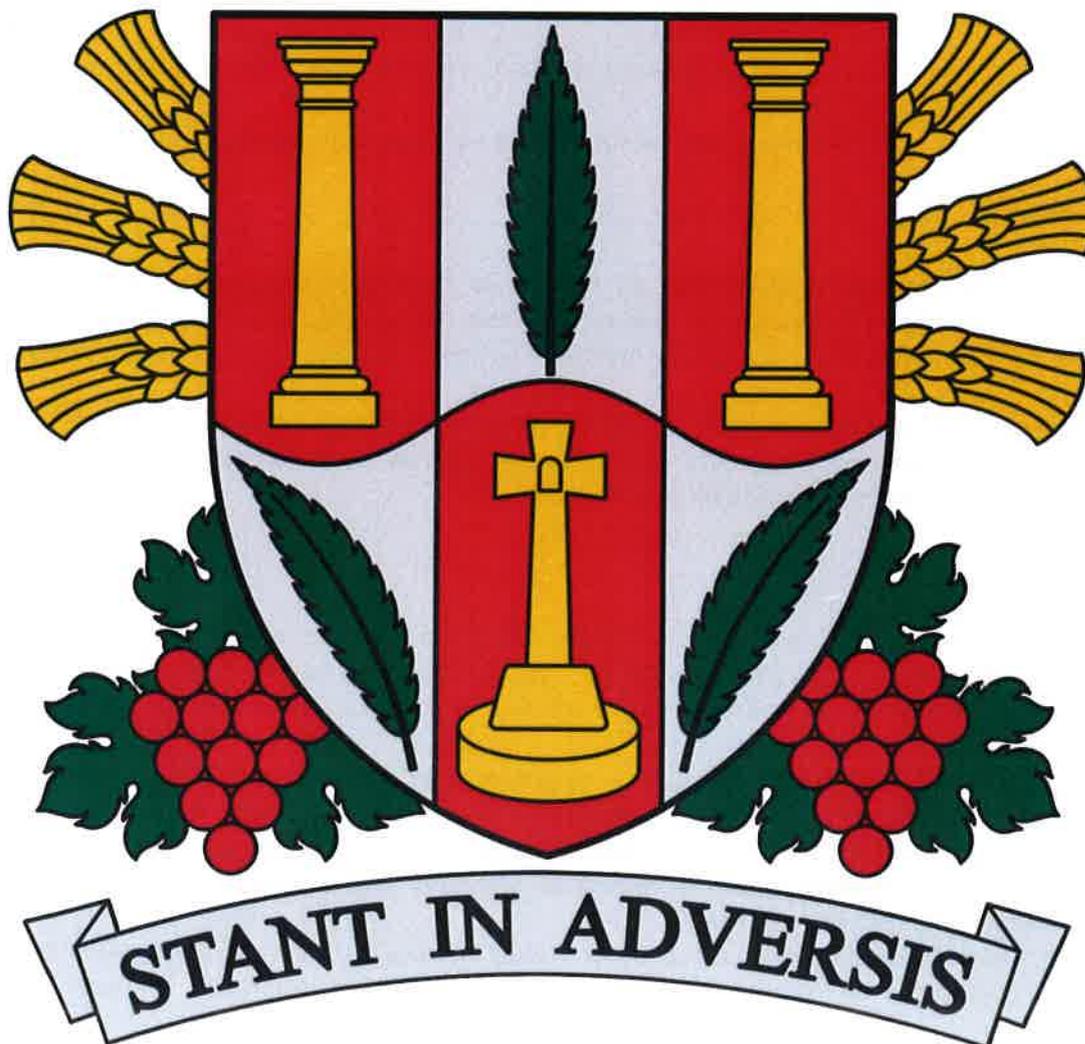
Secrétaire de séance : Ch PELISSIER

Délibération n° 07-2022

ADOPTION D'ARMOIRIES COMMUNALES POUR CHATENOIS

La commune de Châtenois n'ayant jamais eu d'armoiries par le passé, le conseil municipal a confié à M. Nicolas Vernot, historien spécialisé, le soin de composer des armoiries communales, à partir des éléments de son passé et de son présent qui la définissent le mieux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter pour la commune les armoiries dont la description et la symbolique sont les suivantes :



BLASONNEMENT

Le blasonnement est la description en langage héraldique des figures et couleurs qui composent l'écu. Cette définition permet de reconstituer le dessin des armoiries si on ne l'a pas sous les yeux.

Parti de deux traits, coupé d'un ondé d'une pièce vers le chef entre deux vers la pointe, de gueules et d'argent : le gueules chargé aux 1 et 3 d'une colonne toscane d'or et au 5 d'un calvaire du lieu, légèrement patté, doté d'une niche à la croisure, le fût mouvant d'un dé trapézoïdal lui-même posé sur une meule, aussi d'or ; l'argent chargé d'une feuille de châtaigner de sinople, en pal au 2, en bande au 4 et en barre au 6.

Soutiens : deux bouquets de trois épis d'or aux tiges en sautoir derrière l'écu, les épis seuls visibles mouvant des flancs en chef de l'écu et surmontant deux grappes de raisin de gueules feuillées chacune de trois pièces de sinoples, mouvant des flancs en pointe de l'écu.

Devise : STANT IN ADVERSIS (« elles se tiennent droites dans l'adversité »).

SYMBOLIQUE

La couleur rouge

Le *gueules* (rouge) évoque le minerai de fer et la production de tuiles. D'après l'archéologue Luc Jaccottey, « les époques médiévale et moderne sont marquées par de la métallurgie au haut Moyen Âge (four de réduction identifié lors de sondages) [...] et par d'importantes productions de tuiles (four médiéval découvert derrière le cimetière et tuilerie moderne dans le village). ». La tuilerie, dont une partie des bâtiments subsiste, est évoquée de manière plus explicite encore avec les trois silhouettes de tuiles qui se découpent dans l'écu par l'intersection du *parti de deux traits* (traits divisant l'écu verticalement) avec le *coupé ondé* (trait divisant l'écu horizontalement, ondulé).

L'ondé d'une pièce vers le chef entre deux vers la pointe

L'écu est coupé par un *ondé d'une pièce vers le chef entre deux vers la pointe* (ondulation formée de trois courbes, l'une, centrale, tournée vers le haut, étant encadrée par deux autres tournées vers le bas).

Dessinant le bord de trois tuiles, cette ondulation enrichit la composition en évoquant deux autres éléments spécifiques du village :

- le ruisseau des Vaux qui coupe le village en deux, l'*argent* (rendu par du blanc ou de l'argenté) symbolisant les ressources en eau ;
- la silhouette de l'ancienne motte féodale sur laquelle est bâtie l'église actuelle, au milieu du village.

Les feuilles de châtaignier

De sinople (vert), elles évoquent l'étymologie du nom de la commune (*Châtenois* : lieu où croissent les châtaigniers). Ce rappel est d'autant plus justifié que la présence des châtaigniers est étroitement liée à une particularité géologique propre, en Franche-Comté, au massif de la Serre : la présence d'un socle granitique propice à cette essence.

Les feuilles évoquent donc à la fois le nom du village et sa localisation à l'orée du massif de la Serre. La première est *en pal* (droite comme un pieu), celle de gauche est tournée *en bande* (oblique descendant vers la droite), celle de droite *en barre* (oblique descendant vers la gauche).

Les colonnes

Elles sont tirées des armoiries du docteur Jean François Xavier Girod, *d'azur à trois colonnes d'or rangées en fasce* (alignées). Né à Mignovillard en 1735, il mourut en 1783 à Châtenois où il s'était rendu pour secourir la population frappée par une épidémie de variole. Atteint à son tour, il souhaita être enterré à Châtenois, parmi les villageois qu'il avait soignés.

Les colonnes évoquent également le riche passé gallo-romain de la commune. D'après l'archéologue Luc Jaccottey, « un des traits les plus marquants [de la commune] est la présence d'une vaste villa antique dont la partie résidentielle (*pars urbana*) se situait sous le cimetière actuel, et les parties agricoles (*pars rustica*) dans les champs et le lotissement en contrebas. Il subsiste dans la commune quelques beaux éléments d'architecture antiques (chapiteaux, fûts de colonnes) qui ont été réemployés. »

En architecture, il existe plusieurs styles de colonnes : celles figurées sur l'écu appartiennent à l'ordre toscan. C'est celui adopté pour le porche de l'église, inscrite au titre des Monuments historiques en raison de son style néoclassique remarquable.

Le calvaire patté posé sur une meule

Propre aux villages du massif de la Serre, ce type de calvaire est constitué d'une croix légèrement pattée et posée sur un socle constitué d'une meule en grès arkosique, roche spécifique au massif, où elle est exploitée depuis des siècles. Châtenois possède deux calvaires de ce type, dont l'un a servi directement de modèle à celui qui figure sur l'écu.

Il est à noter que cette figure respecte le principe de laïcité, en vertu de la décision du Conseil d'État rendue le 15 juillet 2020, qui stipule qu'un blason communal « ne peut légalement comporter d'éléments à caractère cultuel que si ceux-ci sont directement en rapport avec ces caractéristiques de la commune, sans exprimer la reconnaissance d'un culte ou marquer une préférence religieuse ». Le calvaire constitue bien, ici, un élément caractéristique de la commune d'ordre historique et patrimonial.

Autour de l'écu : épis de blé et vigne

Ces plantes cultivées rappellent la vocation agricole pluriséculaire de la commune.

Les épis d'or symbolisent la fertilité des terres arables.

Les grappes de raisin évoquent la viticulture : même si elle a disparu, cette activité est encore présente dans l'architecture des maisons anciennes ainsi qu'à l'église, dont le patron, saint Vincent, est le protecteur des vigneron. En héraldique, le choix des couleurs n'est pas soumis à un réalisme strict : ici, les grappes sont de gueules pour évoquer le raisin noir (qui produit du vin rouge) tout en s'harmonisant avec le reste de la composition, où le rouge occupe une place importante, visuellement et symboliquement.

La devise

En latin, en référence au riche passé gallo-romain de la commune, elle se réfère aux colonnes et signifie : « elles se tiennent droites dans l'adversité ». Elle rappelle le courage du docteur Girod et des habitants du village lors des épreuves des siècles passés (guerres, destructions, épidémies...), tout en constituant un écho à la devise de la Franche-Comté : « Comtois rends-toi, nenni ma foi ».

Ainsi fait et délibéré le jour mois et an que dessus et ont signé les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Ph BLANCHET
Maire



